

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/10904  
14 mars 1973  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 MARS 1973, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre que  
le représentant permanent de l'Egypte vous a adressée le 12 mars 1973 (S/10902) et  
de déclarer ce qui suit :

Le tragique incident de l'avion de ligne libyen, survenu le 21 février 1973,  
est à l'examen par plusieurs organismes internationaux spécialisés. Par décision  
du Gouvernement israélien, ces organismes reçoivent et continueront à recevoir des  
autorités israéliennes tous les renseignements nécessaires.

Il est évident que le seul intérêt de l'Egypte en la matière est de déformer  
et d'exploiter l'incident en vue de continuer sa guerre de propagande contre Israël,  
et que l'Egypte n'a pas l'intention de coopérer à l'adoption des mesures et des  
méthodes qui empêcheraient de telles catastrophes de se reproduire à l'avenir. C'est  
ainsi que le Gouvernement égyptien a déjà rejeté sommairement la proposition d'Israël  
visant à établir des moyens de communication qui serviraient dans les situations  
d'urgence telles que celle qui s'est produite dans le cas de l'aéronef libyen.  
En même temps, l'Egypte continue à accorder un soutien sans réserve aux activités  
meurtrières des organisations terroristes arabes, qui ont atteint un nouveau degré  
de barbarie lors du massacre de Khartoum.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme  
document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Yosef TEKOAH